### LES AÉROPORTS

LA MAJORATION DES DROITS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): J'aimerais demander au ministre des Transports si son ministère a décidé officiellement de faire payer un droit de 60 cents l'heure pour les cours de pilotage ainsi qu'un droit de \$1.30 sur le dernier atterrissage dans les aéroports du ministère des Transports. Le ministre trouve-t-il que ces frais se justifient, étant donné que ces très petits avions sont déjà frappés de taxes et de droits importants?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je n'essaierai pas de répondre à la question, car elle concerne la taxe d'accise. Nous comptons toutefois augmenter tous les droits payés par les utilisateurs, car nous jugeons préférable de leur faire payer une plus grande part des frais que de les faire supporter par les contribuables en général. Le montant de ce droit n'a pas changé depuis longtemps et le droit d'atterrissage auquel le député a fait allusion est un droit perçu sur le dernier atterrissage des avions d'entraînement; je trouve cela raisonnable. Je suis tout disposé à dire aux utilisateurs en quoi consistent au juste ces droits et à leur en exposer les détails administratifs.

### LES SPORTS

LES JEUX D'ÉTÉ À SAINT-JEAN DE TERRE-NEUVE— L'ADJUDICATION DES TRAVAUX SANS APPEL DE SOUMISSIONS

M. Dave Rooney (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne les Jeux d'été du Canada qui se dérouleront à Saint-Jean, en 1977. Le ministre ou des fonctionnaires désignés de son ministère ont-ils terminé leurs négociations avec Terre-Neuve au sujet du financement de ces jeux par le gouvernement fédéral? Sinon, le ministre sait-il que le principal contrat pour les installations des jeux, évalué à 4.47 millions de dollars, a déjà été accordé sans appel d'offres au président du comité des Jeux d'été?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais sa question a été posée il y a quelques jours à peine.

### LE NORD CANADIEN

LA PUBLICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE—L'ACTIVITÉ DES COMPAGNIES INTÉRESSÉES

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que le ministre a annoncé dernièrement que la publication des règlements sur les terres septentrionales serait différée jusqu'à l'automne 1976 au plus tôt, le ministre a-t-il proposé un plan ou fait des promesses aux compagnies pétro-

#### Questions orales

lières pour les inciter à continuer entre-temps à exploiter l'Arctique?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Nous espérons pouvoir faire connaître l'objet des règlements et le régime en vertu de ces règlements, d'ici six semaines environ; la mesure législative qui en découlera viendra plus tard.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je crois comprendre que le ministre n'a encore fait aucune offre ni aucune promesse aux sociétés pour les inciter à poursuivre leurs activités.

M. Buchanan: Nous espérons que la publication des règlements aura ce résultat.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DE L'INDEMNISATION POUR LA DÉPOSSESSION DE CERTAINS BIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre puisqu'elle a trait à une mesure législative et à un règlement qui relèvent de ministères différents. Il s'agit dans un cas de la dépossession d'armes en vertu de la loi sur le contrôle des armes à feu et, dans l'autre, de la dépossession de permis de pêche à la suite des changements intervenus dans la pêche au homard.

Le premier ministre se propose-t-il de créer, ou a-t-il créé, une équipe pour étudier une éventuelle compensation de la perte des droits de propriété?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense que c'est une question importante, qui a des incidences juridiques évidentes. Je demande au député de m'en laisser prendre note pour que j'établisse s'il y a bel et bien droit de propriété, soit en droit soit en justice, et par conséquent obligation d'accorder une compensation.

# LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA POSSIBILITÉ D'OCTROI D'UN PRÊT À LOCKHEED—LA QUESTION DU FINANCEMENT INITIAL

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Approvisionnements et Services, en l'absence du président du Conseil du Trésor. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe maintenant à prêter à la société Lockheed Aircraft une somme de quelque 100 millions de dollars ou plus?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il n'a jamais été question de prêter de l'argent à la Lockheed Aircraft Corporation, Ltd. En fait le contrat qui devait être signé ne prévoyait aucun versement initial, et dans le contrat qui a été négocié et qui devait être signé, il n'a jamais été question non plus que la Lockheed finance le gouvernement.

[Traduction]

M. McKinnon: J'aimerais remercier le ministre pour la franchise de sa réponse. Toutefois, le ministre de la Défense nationale, dont les propros figurent à la page 11,402 du hansard, a dit qu'il faut maintenant ajouter une somme supplémentaire de 111 millions de dollars au coût du patrouilleur à long rayon d'action pour couvrir les